

BULLETIN D'INFORMATION DES LP, SEP, SEGPA ET EREA

ÉDITION DU VENDREDI 21 FÉVRIER 2025

Le mot du secrétaire académique, Fabrice COSTES	1
Schéma d'emplois pour la rentrée 2025	2
Bilan de la CAPA « rendez-vous de carrière »	3
Déclaration liminaire à la CAPA « rendez-vous de carrière »	11
Bilan de la mobilité dans l'académie en 2024	14
Conseil syndical académique du 04 avril à Haubourdin (59)	15
Syndiquez-vous !	15
Bulletin d'adhésion à imprimer	16

LE MOT DU SECRÉTAIRE ACADÉMIQUE, FABRICE COSTES

L'activité syndicale de la section académique du SNETAA-FO a été bien dense depuis la reprise des cours en janvier.

Entre les commissions paritaire et médicale, les groupes de travail, les formations syndicales à animer, l'accompagnement des collègues, les vérifications des barèmes pour les mutations, les réunions internes et leurs cours à assurer, nos militants ont été sur tous les fronts.

Je profite de ce mot pour les remercier de leur engagement dans la défense de l'enseignement professionnel public et laïque sous statut scolaire.

En février, avec du retard par rapport aux années

précédentes, valse des Ministres oblige, les dotations horaires sont arrivées dans les établissements. Dans sa formation syndicale sur la DHG et le TRMD, le SNETAA-FO a bien insisté sur la nécessité pour chaque enseignant de LP et SEP de maîtriser les arrêtés de 2018 sur les grilles horaires. Il y va du bon nombre d'heures dues aux élèves mais aussi parfois de la préservation de son emploi.

Le rectorat a donné aux établissements jusqu'au 10 mars 2025 pour lui faire parvenir les tableaux de répartition des moyens par discipline (le fameux TRMD) issus des ventilations des dotations horaires. J'invite nos élus dans les conseils d'administration à s'assurer de sa présentation et de sa mise au vote dans cette instance.

SCHÉMA D'EMPLOIS POUR LA RENTRÉE 2025

Le schéma d'emplois national

Habituellement présenté avant la fin décembre, le schéma national d'emplois n'a été présenté que le 17 janvier 2025 au comité social d'administration ministériel, valse des Ministres oblige.

Ce schéma indique une réduction de 470 moyens d'enseignement exprimés en équivalents temps plein (ETP) dans le 1er degré mais une augmentation de 324 dans le 2nd degré. Les variations sont fortes d'une académie à l'autre et reflètent l'évolution de la démographie scolaire prévue à la prochaine rentrée scolaire.

Le schéma d'emplois dans l'académie de Lille

Dans notre académie, la ventilation des moyens accordés par le ministère a été discutée au comité social d'administration académique du 4 février dernier. Voilà ce qui est prévu :

- -127 ETP dans le 1er degré ;
- -69 ETP dans les lycées généraux et technologiques ;
- +124 ETP dans les lycées professionnels et les sections d'enseignement professionnel ;
- -85 ETP dans les collèges ;
- -21 ETP dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté ;
- -8 EPT dans les établissements régionaux d'enseignement adapté ;
- +18 ETP pour diverses mesures.

Les mesures diverses comprennent notamment la montée en charge de l'École Européenne Lille Métropole (déjà bien dotée par son statut !), la coordination des micro-collèges et des cités éducatives et l'expérimentation mathématiques-philosophie.

Des emplois dans les LP et SEP, c'est bien, mais avec quels profs ?

La lecture des moyens pourrait inciter à dire que les PLP sont les grands gagnants de ce schéma d'emploi. Mais ce serait oublier quelque chose de toujours plus prégnant dans la voie pro sous statut scolaire et bien plus marqué que dans la voie générale et technologique : le manque d'attractivité !

Le nombre de postes vacants à l'issue des mouvements intra-académiques ne cesse d'augmenter. De 274 postes vacants en 2022, il a grimpé à 311 en 2023 pour atteindre 380 en 2024. Durant ces années, les postes vacants susceptibles d'être occupés par des certifiés ou agrégés est passé de 181 à 156 alors que ces enseignants sont presque 5 fois plus nombreux que les PLP !

De l'aveu même des la Directrice des ressources humaines, il va être compliqué de pourvoir les postes vacants en faisant appel aux contractuels.

On peut donc craindre pour les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignants. Il y a en effet un fort risque qu'il soit demandé, parfois avec insistance, d'effectuer de nombreuses heures supplémentaires. Il est même probable, que faute de contractuels, des doublages soient supprimés pour palier ici et là aux moyens manquant.

Et si comme Maurice nous poussions le bouchon un peu trop loin (les jeunes, [cliquez ici](#) pour comprendre le message !). Cette généreuse dotation en ETP n'est-elle pas faite exprès pour réaliser des économies ? Créer des postes d'enseignants sachant qu'ils ne seront pas pourvus, voilà qui est largement dans les cordes de nos gouvernants !

BILAN DE LA CAPA «RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE»

Depuis la mise en place de la loi de transformation de la fonction publique de 2019, les contestations des avis finaux émis par la Rectrice sont étudiés dans une commission administrative paritaire académique (CAPA) réunissant tous les corps des personnels du second degré, psychologues compris !

L'ensemble des représentants des personnels et de l'administration étaient donc réunis au rectorat de Lille les 04 et 06 février dernier. Ils ont été amenés à émettre un avis sur les recours à qui la Rectrice n'avait pas donné une réponse favorable.

Une procédure de contestation réglementée

Rappelons que la contestation des avis se fait en deux étapes. La première dure 30 jours et débute réglementairement dans les deux semaines après la rentrée scolaire. Les enseignants, CPE et PsyEN qui ont eu un rendez-vous de carrière l'année scolaire précédente disposent alors 30 jours pour engager un recours gracieux afin que l'avis final soit revu à la hausse. À réception de ces demandes, la Rectrice bénéficie à son tour de 30 jours pour revoir son avis final... ou pas. Une fois ce délai passé, les collègues déboutés peuvent dans les 30 jours saisir la CAPA pour que leurs représentants tentent à leur tour de convaincre la Rectrice (représentée par la DRH) de revoir sa position.

Tous les syndicats dénoncent les effets du PPCR y compris ceux qui ont voté pour !

La confédération Force Ouvrière à laquelle notre syndicat est affilié est une des trois organisations représentatives de la fonction publique à s'être opposé dès le début à l'accord « parcours profession-

nel, carrière et rémunération » plus communément appelé PPCR.

Les déclarations préliminaires des syndicats signataires de ce protocole montrent Ô combien ils ont le derrière entre deux chaises (pour rester poli). Pas simple pour eux d'exprimer tout le mécontentement de leurs adhérents tout en ventant les bienfaits de cet accord qu'ils ont soutenu.

Une forte baisse des saisies de la CAPA pour les recours de l'année scolaire 2023-2024

Le nombre de saisies de la CAPA, tous corps confondus, est passé de 35 pour les rendez-vous de carrière de l'année scolaire 2022-2023 à 25 pour ceux de 2023-2024. C'est tout de même 28,6% en moins d'une année sur l'autre.

À l'inverse, le taux de satisfaction, toujours tous corps confondus, est en augmentation de 5%, passant de 63% à l'issue de la CAPA de 2024 à 68% pour celle de 2025. Il est probable qu'au fil du temps, les collègues qui saisissent la commission ne le font que s'ils estiment avoir des arguments à faire valoir pour étayer leur recours, ce qui est effectivement nécessaire.

Arguments ou pas, le SNETAA-FO conseille tout de même aux collègues de ne pas se mettre des freins dans la formulation d'un recours gracieux, préalable indispensable pour saisir la CAPA.

Il faut aussi avoir en tête que les recours gracieux, suivis ou non de la saisie de la CAPA, sont aussi là pour permettre au rectorat de satisfaire les fameux grands équilibres imposés par les lignes directrices de gestion ministérielle des promotions. En

d'autres termes, les proportions d'hommes et de femmes dans les différentes disciplines doivent être respectées.

C'est d'ailleurs un des problèmes du PPCR : il est possible d'envisager que des avis *Excellents* ne soient pas donnés à des collègues, non pas parce qu'ils ne les méritent pas, mais tout simplement pour des raisons de statistiques ! Ainsi, et c'était encore le cas lors de la CAPA de cette année, des dossiers avec des appréciations dithyrambiques étaient gratifiés d'un simple *Très satisfaisant*. Pour ces dossiers, des représentants du personnel, dont ceux de notre fédération, n'ont pas manqué de soulever ces incohérences et d'obtenir implacablement une révision des appréciations.

Un recours, pour quoi faire ?

« That is the question » écrivait un célèbre anglais dans sa langue maternelle...

Pour les premier et deuxième rendez-vous de carrière, l'enjeu est avant tout d'obtenir un avis *Excellent*. Sans lui, les chances d'un passage accéléré d'une année à l'échelon 7 ou 9 sont faibles.

Pour le troisième rendez-vous de carrière, ce sont les conditions financières de l'agent pour sa fin de vie qui sont en jeu ! En effet, meilleur est l'avis, plus tôt se fera le passage à la hors-classe et donc meilleur sera l'indice de rémunération en fin de carrière. De cet indice, dépendra la pension de retraite de l'État et ainsi, les conditions financières et matérielles de vie après la carrière professionnelle.

À noter que le passage accéléré à l'échelon 7 ou 9 permet d'être plus rapidement promouvable à la hors classe et par conséquent, d'avoir un meilleur indice de rémunération en fin de carrière.

Quelques macrodonnées

Dans l'académie de Lille, en 2023-2024, les Inspecteurs et les Chefs d'établissement ont évalués 1 403 collègues sur les 1 449 collègues éligibles à un rendez-vous de carrière. Ainsi, 46 collègues n'ont pas bénéficié d'une évaluation, essentiellement pour des raisons de congés (maladie, maternité...), de disponibilité ou de détachement.

Quand un rendez-vous de carrière ne peut être réalisé, il est proposé à l'agent d'avoir un entretien en distanciel ou présentiel avec un Inspecteur. Dans les deux cas, l'équivalent d'un avis final est donné. Mais à la différence des avis émis dans le cadre d'un rendez-vous de carrière, cet équivalent avis ne peut pas faire l'objet de remarques ou de recours, ce qui est très injuste quand le collègue est en congé pour maladie ou raison familiale.

Sur l'ensemble des avis primaires (c'est à dire avant recours), on compte 554 *Excellent*, 737 *Très satisfaisant*, 103 *Satisfaisant* et 9 *À consolider*.

75 de ces avis primaires ont fait l'objet d'un recours gracieux et 28 d'entre eux ont eu une réponse positive. Seuls 25 personnes sur les 47 déboutées par la Rectrice ont saisi la CAPA. Cette instance a modifié 17 avis, portant ainsi à 45 le nombre total des recours ayant eu une issue favorable. Ainsi, 60% des enseignants, CPE ou PsyEN qui ont formulé un recours gracieux ont eu satisfaction.

Des données par corps

Dans les pages qui suivent, vous trouverez le détail des données pour les corps des professeurs de lycée professionnel, des conseillers principaux d'éducation, des psychologues, des professeurs d'éducation physique, des certifiés et des agrégés.

RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE (RDVC) DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL

	Agents éligibles	RDVC réalisés	RDVC non réalisés
1 ^{ier} RDVC	51	48	3
2 ^e RDVC	124	117	7
3 ^e RDVC	110	106	4
TOTAL	285	271	14

AVIS PRIMAIRES DONNÉS PAR LA RECTRICE (avant contestations)				
	excellent	très satisfaisant	satisfaisant	à consolider
1 ^{ier} RDVC	13	27	8	0
2 ^e RDVC	50	54	12	1
3 ^e RDVC	63	37	6	0
TOTAL	126	118	26	1

CONTESTATIONS DE L'APPRÉCIATION FINALE				
	recours gracieux formulés	recours gracieux acceptés	nombre de saisines de la CAPA	appréciations finales revues en CAPA
1 ^{ier} RDVC	0	-	-	-
2 ^e RDVC	3	0	0	-
3 ^e RDVC	9	5	4	2
TOTAL	12	5	4	2

RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE (RDVC) DES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION

	Agents éligibles	RDVC réalisés	RDVC non réalisés
1 ^{ier} RDVC	16	16	0
2 ^e RDVC	23	19	4
3 ^e RDVC	11	11	0
TOTAL	50	46	4

AVIS PRIMAIRES DONNÉS PAR LA RECTRICE (avant contestations)				
	excellent	très satisfaisant	satisfaisant	à consolider
1 ^{ier} RDVC	6	10	0	0
2 ^e RDVC	16	3	0	0
3 ^e RDVC	7	4	0	0
TOTAL	29	17	0	0

CONTESTATIONS DE L'APPRÉCIATION FINALE				
	recours gracieux formulés	recours gracieux acceptés	nombre de saisines de la CAPA	appréciations finales revues en CAPA
1 ^{ier} RDVC	1	1	-	-
2 ^e RDVC	1	1	-	-
3 ^e RDVC	0	-	-	-
TOTAL	2	2	-	-

RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE (RDVC) DES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

	Agents éligibles	RDVC réalisés	RDVC non réalisés
1 ^{ier} RDVC	4	4	0
2 ^e RDVC	3	3	0
3 ^e RDVC	9	9	0
TOTAL	16	16	0

AVIS PRIMAIRES DONNÉS PAR LA RECTRICE (avant contestations)				
	excellent	très satisfaisant	satisfaisant	à consolider
1 ^{ier} RDVC	0	4	0	0
2 ^e RDVC	2	1	0	0
3 ^e RDVC	5	4	0	0
TOTAL	7	9	0	0

CONTESTATIONS DE L'APPRÉCIATION FINALE				
	recours gracieux formulés	recours gracieux acceptés	nombre de saisines de la CAPA	appréciations finales revues en CAPA
1 ^{ier} RDVC	0	-	-	-
2 ^e RDVC	0	-	-	-
3 ^e RDVC	2	1	0	-
TOTAL	2	1	0	-

RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE (RDVC) DES PROFESSEURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

	Agents éligibles	RDVC réalisés	RDVC non réalisés
1 ^{ier} RDVC	11	11	0
2 ^e RDVC	47	46	1
3 ^e RDVC	22	22	0
TOTAL	80	79	1

AVIS PRIMAIRES DONNÉS PAR LA RECTRICE (avant contestations)				
	excellent	très satisfaisant	satisfaisant	à consolider
1 ^{ier} RDVC	2	6	3	0
2 ^e RDVC	9	32	4	1
3 ^e RDVC	7	15	0	0
TOTAL	18	53	7	1

CONTESTATIONS DE L'APPRÉCIATION FINALE				
	recours gracieux formulés	recours gracieux acceptés	nombre de saisines de la CAPA	appréciations finales revues en CAPA
1 ^{ier} RDVC	0	-	-	-
2 ^e RDVC	4	1	2	2
3 ^e RDVC	2	0	1	1
TOTAL	6	1	3	3

RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE (RDVC) DES PROFESSEURS CERTIFIÉS

	Agents éligibles	RDVC réalisés	RDVC non réalisés
1 ^{ier} RDVC	110	107	3
2 ^e RDVC	379	365	14
3 ^e RDVC	329	319	10
TOTAL	818	791	27

AVIS PRIMAIRES DONNÉS PAR LA RECTRICE (avant contestations)				
	excellent	très satisfaisant	satisfaisant	à consolider
1 ^{ier} RDVC	14	71	21	1
2 ^e RDVC	135	200	26	4
3 ^e RDVC	125	174	18	2
TOTAL	274	445	65	7

CONTESTATIONS DE L'APPRÉCIATION FINALE				
	recours gracieux formulés	recours gracieux acceptés	nombre de saisines de la CAPA	appréciations finales revues en CAPA
1 ^{ier} RDVC	2	0	0	-
2 ^e RDVC	7	0	3	2
3 ^e RDVC	24	10	7	4
TOTAL	33	10	10	6

RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE (RDVC) DES PROFESSEURS AGRÉGÉS

	Agents éligibles	RDVC réalisés	RDVC non réalisés
1 ^{ier} RDVC	31	31	0
2 ^e RDVC	79	79	0
3 ^e RDVC	90	90	0
TOTAL	200	200	0

AVIS PRIMAIRES DONNÉS PAR LE MINISTRE (avant contestations)				
	excellent	très satisfaisant	satisfaisant	à consolider
1 ^{ier} RDVC	9	20	2	0
2 ^e RDVC	41	36	2	0
3 ^e RDVC	50	31	1	0
TOTAL	100	95	5	0

CONTESTATIONS DE L'APPRÉCIATION FINALE				
	recours gracieux formulés	recours gracieux acceptés	nombre de saisines de la CAPA	appréciations finales revues en CAPA
1 ^{ier} RDVC	1	0	1	0
2 ^e RDVC	8	5	2	2
3 ^e RDVC	11	4	5	4
TOTAL	20	9	8	6

DÉCLARATION LIMINAIRE À LA CAPA «RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE»

Rectorat de l'académie de Lille

Le mardi 04 février 2025

DÉCLARATION DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA CULTURE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE FORCE OUVRIÈRE (FNEC-FP-FO)

Mesdames, Messieurs les membres de la CAPA,

L'actuel premier ministre a annoncé dans son discours de politique générale la poursuite et même l'aggravation de la politique engagée par ses prédécesseurs, politique pourtant rejetée dans la rue, dans les urnes, et par une motion de censure.

Le projet de loi de finance 2025 ne préserve ni l'éducation, ni l'enseignement, ni d'ailleurs la recherche. 470 postes sont supprimés dans le premier degré, dont 127 dans notre académie. À Lille, ce sont aussi 106 postes supprimés dans les collèges dont 21 en SEGPA, 69 dans les LGT et le post bac, 8 dans les EREA ; 7 postes administratifs et un poste de personnel de direction. Quant aux 6 postes de CPE issus du plan de tranquillité scolaire, ils sont les bienvenus mais cela ne représente que 0,7 % de moyens en plus. Vous nous répondez probablement que les emplois dans la voie professionnelle augmenteront fortement. Mais le rectorat sera-t-il en mesure de pourvoir tous les postes ? Le corps des PLP est celui où la proportion de postes vacants est la plus importante. C'est aussi celui où elle ne cesse d'augmenter : 274 postes vacants en 2022, 311 en 2023, 380 en 2024. Combien en 2025 ? L'augmentation du nombre d'emplois chez les PLP, faute de personnel pour les pourvoir, risque au final de conduire à des classes surchargées et des pressions sur les enseignants des LP et SEP pour qu'ils réalisent d'avantage d'heures supplémentaires.

Pour justifier les suppressions et l'absence de création de postes, le ministre Bayrou explique : « on n'arrive pas à recruter » ! Nous pouvons l'aider à énumérer les causes du désenchantement : salaires indignes (gel du point d'indice, gel des carrières via PPCR), sanction financière des arrêts maladie (par un jour de carence et 90 % du traitement), inclusion systématique et sans moyens, droit à mutation empêché ou risqué, culture de l'évaluation (audits d'établissement, évaluation des directeurs, évaluations nationales) avec ses accompagnements individuels ou collectifs, souvent culpabilisants pour les personnels, managements relevant parfois de la maltraitance.

Bref, pour rendre aux métiers de l'Éducation nationale un peu de leur attractivité, il faut aussi leur rendre du sens, ce qui implique notamment d'abroger une série de contre-réformes comme la loi dite de « transformation de la fonction publique » qui a supprimé le contrôle paritaire sur la carrière des personnels, et celle dite « PPCR » qui a abouti à une évaluation jugée incompréhensible et délétère pour leur carrière par les agents. Rappelons que parmi les deux seules organisations syndicales à avoir voté contre le PPCR et

présentes aujourd'hui dans cette salle, figure notre confédération Force Ouvrière.

Cette CAPA a pour ordre du jour l'examen des contestations des appréciations finales aux rendez-vous de carrière des professeurs certifiés, agrégés, PLP, PEPS, CPE et PsyEN.

Force Ouvrière apporte son soutien aux collègues que l'avis du Recteur laisse dans l'incompréhension, la déception, le mécontentement et même le ressentiment. Force est de constater, encore une fois, à la lecture des contestations, que l'évaluation PPCR renforce l'arbitraire, démotive et fragilise les collègues.

Un certain nombre d'entre eux se voit rétrograder entre deux rendez-vous de carrière pourtant distants de quelques mois. Dans ce système d'évaluation par compétences, l'ancienneté ne joue plus aucun rôle. À chaque rendez-vous de carrière, les fonctionnaires doivent refaire leurs preuves comme s'ils repartaient de zéro et n'avaient aucune expérience à faire valoir. L'institution ne tient pas compte des services rendus précédemment.

Cette année encore, l'avis excellent est sous représenté parmi les TZR, seuls 15,5% des collègues TZR ont eu un avis excellent contre 38,2% pour l'ensemble des corps. Doit-on en conclure que les TZR sont de moins bons enseignants que les titulaires en poste fixe ?

Cette année encore, plus de 3% des collègues qui n'ont pas bénéficié d'un rendez-vous de carrière pour cause de maladie, maternité, congé parental ou autres situations médicales ou familiales, ne pourront pas contester l'avis posé servant notamment de barème au passage à la hors classe. Quelle est l'équité de traitement entre tous les fonctionnaires depuis la mise en place du PPCR ?

Cette année encore, les contestations pour le 3^{ième} rendez-vous de carrière sont majoritaires. Par leur recours, ces personnels en fin de classe normale manifestent leur mécontentement souvent lié au manque de reconnaissance de leur engagement dans les missions confiées tout au long de leur carrière. Les enseignants, CPE et PsyEN qui rentrent de plus en plus tard dans l'Éducation nationale ont aussi compris tout l'intérêt qu'il y a à changer le plus rapidement possible de grade pour espérer finir à la hors échelle de la classe exceptionnelle.

Cette année, les contestations portent uniquement sur l'avis « très satisfaisant ». Les collègues à qui la Rectrice a refusé d'augmenter cet avis et qui ont saisi cette commission espèrent que cette instance le transformera en « excellent ». Ces collègues ont bien intégré le fait que cet avis « excellent » augmente considérablement les chances d'obtenir une accélération de carrière à l'issue des premier et deuxième rendez-vous de carrière et qu'au troisième rendez-vous de carrière, il diminue fortement le temps passé dans la classe normale et permet ainsi un meilleur pouvoir d'achat en fin de carrière ainsi qu'une meilleure pension de retraite de l'État.

Et cette année, 46,8% des collègues qui ont reçu un avis négatif à leur recours gracieux, n'ont pas saisi la CAPA. C'est dire toute la confiance qu'ont les enseignants dans le système. Beaucoup considèrent que les

promotions servent avant tout à satisfaire les grands équilibres plutôt qu'à récompenser l'engagement et la valeur professionnelle.

Force Ouvrière demande toujours l'abrogation du PPCR et le retour pour les professeurs à une double notation chiffrée encadrée par des grilles nationales, prenant en compte l'avancement dans la carrière.

Force Ouvrière revendique l'augmentation indiciaire pour tous les personnels, pas seulement les enseignants et en particulier les personnels les plus en difficulté (catégories C, AESH, AED...), sans contrepartie, à minima à hauteur de l'inflation pour commencer, et rattrapage des 25 % de pouvoir d'achat perdu en 20 ans.

Force Ouvrière revendique aussi l'abrogation de la réforme des retraites Borne - Macron ; le maintien de tous les régimes existants, dont le code des pensions civiles et militaires ! Le retour au départ à 60 ans après 37,5 années de cotisation.

Je vous remercie de votre attention.

Les commissaires paritaires de la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle de Force Ouvrière (FNEC-FP-FO) :

- **Madame LAMOTTE Sandra, professeur certifié, membre du SNFOLC ;**
- **Monsieur COSTES Fabrice, professeur de lycée professionnel, membre du SNETAA-FO.**

Retrouvez cette déclaration en vous rendant sur notre site internet www.snetaa-lille.fr.

Et pour aller plus vite, scannez le QR-code !



BILAN DE LA MOBILITÉ DANS L'ACADÉMIE EN 2024

En décembre dernier, les RH du rectorat ont présenté le bilan des opérations de mobilité en 2024.

Des capacités d'accueil en chute libre

Tous corps confondus, de 766 capacités d'accueil dans l'académie au mouvement interacadémique 2019, nous sommes passés à 430 à celui de 2024.

Ce n'est malheureusement pas de bonne augure pour tous les personnels du second degré qui espèrent une affectation définitive dans l'académie de Lille à la rentrée 2025. Le 14 mars prochain, lors de la publication des résultats des mutations interacadémiques, de nombreux stagiaires risquent de se retrouver nommés en banlieue parisienne et des titulaires ne muteront pas.

Les capacités d'accueil sont censées permettre le remplacement des collègues qui quittent l'Éducation nationale (départs en retraite, démissions..) et pourvoir les postes créés au niveau académique.

Chez les PLP, la différence entre les nombres d'entrants et de sortants au mouvement interacadémique était de 78 pour l'année 2024. Or, pour que tous les nombreux postes vacants soient tous occupés en 2024, cette différence aurait dû être d'au moins 380 et répartis dans les disciplines en fonction des besoins en enseignants.

Toujours en 2024, mais dans le corps des CPE, la différence entre les nombres d'entrants et de sortants était de 34. Bien que faible, cette différence est inférieure aux 46 postes vacants. C'est ainsi que depuis peu, pour la première fois, l'académie de Lille n'arrive plus à pourvoir tous ses postes de CPE, le vivier de contractuels étant insuffisant.

Des nombres de postes vacants qui grimpent en flèche chez les PLP

Dans le corps des PLP, des années 2022 à 2024, le nombre de postes vacants à l'issue du mouvement intra-académique est passé de 274 à 380. Cette augmentation significative a pour effet une augmentation du taux de satisfaction lors des opérations de mobilité intra-académique.

Le corps des PLP ayant pour particularité le nombre extrêmement élevé de postes vacants, les mesures de carte scolaire ont diminué très significativement ces dernières années. Il y en avait eu 19 en 2022, 10 en 2023 et plus que 5 en 2024.

À l'inverse, chez les certifiés, les suppressions de postes s'enchaînent suite aux différentes réformes. Les mesures de carte scolaire augmentent : 64 en 2022, 70 en 2023 et 110 en 2024.

De plus en plus de contractuels en CDI

Pour faire face au manque de titulaires dans l'académie, le rectorat de Lille fait appel à des contractuels... quand il en trouve. Aussi, les renouvellements de CDD sont toujours nombreux et conduisent à de plus en plus de passages en CDI. Le nombre de contractuels en CDI est de 247 dans la voie professionnelle et de 275 en voie générale et technologique. Or cette dernière voie compte environ 5 fois plus de titulaires que la voie professionnelle. Ramené au nombre de titulaires, c'est donc dans le corps des PLP qu'il y a le plus de CDI.

Quant aux maîtres auxiliaires, en septembre dernier, c'était dans la voie professionnelle qu'ils étaient les plus nombreux (29 pour 27 en voie GT).

CONSEIL SYNDICAL ACADÉMIQUE DU 04 AVRIL À HAUBOURDIN (59)

Le second conseil syndical académique élargi de l'année scolaire 2024-2025 se tiendra le vendredi 04 avril 2025 de 10H00 à 16H00 au LPO Beaupré à Haubourdin dans le Nord.

Des autorisations spéciales d'absence seront accordées par la Rectrice pour participer à cette réunion d'un organisme directeur de notre syndicat. Pour cela, il convient de s'inscrire avant la date limite afin de recevoir une convocation qui devra être transmise à son Chef d'établissement après avoir formulé sa demande d'absence sur *Colibris*.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au lundi 24 mars 2025. Elles se font en ligne en complétant un formulaire accessible via la page d'accueil de notre site internet. Vous trouverez à la fin de cet article, le lien direct ainsi qu'un CR Code.

Cette réunion sera l'occasion de faire le point sur l'actualité syndicale nationale et académique. Elle sera animée par un secrétaire national ainsi que le secrétaire académique du SNETAA-FO.

SYNDIQUEZ-VOUS !

L'adhésion au SNETAA-FO est valable l'année scolaire. Les adhérents qui payent leur cotisation par chèque ou carte bancaire doivent la renouveler. Le renouvellement est automatique uniquement en cas de paiement par prélèvements mensuels.

Un bulletin d'adhésion en noir et blanc est situé à la fin de ce bulletin d'information. Il peut aussi être utilisé pour mettre à jour ses différentes coordonnées (téléphonique, électronique, bancaire...). Les bulletins qui se trouvent dans les publications du secrétariat national peuvent aussi être utilisées.

Le repas de midi sera pris à la cantine et offert par le syndicat.

Pour toute demande de renseignements sur cette journée syndicale, n'hésitez pas à contacter notre secrétaire académique. Il est joignable par téléphone ou mail en utilisant les coordonnées qui se trouvent en pied de page.

MODALITÉ D'INSCRIPTION

Plusieurs façons d'accéder au formulaire d'inscription en ligne :

- En vous rendant sur www.snetaa-lille.fr ;
- En [cliquant ici](#) ;
- En flashant le CR-code ci-dessous.



Pour adhérer en ligne, [cliquez ici](#) ou avec votre téléphone utilisez le QR-code ci-dessous.



Rappelons que l'adhésion donne droit à un crédit d'impôt égal à 66% du montant de la cotisation.

BULLETIN D'ADHÉSION 2024-2025

Nom
Nom de jeune fille
Prénom
Date de naissance
Adresse
Code postal et ville
Tel. fixe Tel. portable
Adresse e-mail

MA SITUATION ADMINISTRATIVE

Classe normale Hors classe Retraité

Stagiaire Classe exceptionnelle

PLP AED/EAP/AESH Contractuel

CPE Sans solde DDFPT

Discipline : Autre :

MON ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE 2024/2025

Lycée professionnel SEGPA (collège)

Lycée polyvalent (SEP) EREA

Autre :

Nom d'établissement :

Ville : Académie :

JE CALCULE MA COTISATION

Échelon : Tarif : Temps partiel en % :

Cotisation : temps partiel en % x (tarif - 17 €) =

-17€ SI COTISATION AVANT LE 3 SEPTEMBRE 2024

Je choisis le mensuel papier du SNETAA- FO :

OUI + 25 € (pour frais de traitement et de port)

NON (merci de bien indiquer votre adresse mail)

**À retourner complété et accompagné d'un chèque ou d'un RIB à :
SNETAA-FO, chez M. COSTES, 10 allée du Houblon, 59190 HAZEBROUCK**

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ma cotisation est un paiement récurrent qui sera prélevé le 1^{er} du mois.
Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.

COMPTE À DÉBITER

IBAN - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

.....

BIC - CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE

.....

Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.

Fait à :

Le :

SIGNATURE (OBLIGATOIRE) :

.....

Nom et adresse du créancier :
SNETAA- FO, 417 BUREAUX DE LA COLLINE
92213 SAINT-CLOUD CEDEX
N° identifiant créancier (ICS) : FR23ZZZ540565

UNE ADHÉSION DE

133 €

metaa
FO

-66%

**DE CRÉDIT
D'IMPÔT**

**COÛT RÉEL
45,22€**

En signant ce formulaire mandat, vous autorisez le SNETAA-FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du SNETAA-FO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus vite dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 12 mensualités de septembre à août. Le nombre de prélèvements dépendra de la date d'adhésion. Ex : si vous adhérez en janvier, la cotisation compétente sera prélevée de février à août en sept fois.

TARIF MÉTROPOLE

ÉCH.	CLASSE NORMALE	HORS CLASSE	CLASSE EXCEPTIONNELLE	CONTRACTUELS	
				INDICE	COTISATION
1	133 €	291 €	347 €	INDICE	COTISATION
2	183 €	313 €	368 €	MOINS 450	81 €
3	190 €	325 €	380 €	450 À 500	114 €
4	228 €	348 €	399 €	500 À 700	140 €
5	237 €	368 €		+ 700	164 €
6	244 €	381 €		COTISATIONS UNIQUES	
7	256 €	388 €	HE-A 1 : 414 €	SANS SOLDE	29 €
8	271 €		HE-A 2 : 431 €	EAD/AEP/AESH	51 €
9	290 €		HE-A 3 : 455 €	STAGIAIRES	99 €
10	313 €			RETRAITÉS TITULAIRES	159 €
11	331 €			RETRAITÉS CONTRACTUELS	51 €

POURQUOI SOUTENIR NOS ACTIONS ?

Une cotisation annuelle au SNETAA-FO de **133 € ne vous coûte finalement que 45,22 €** après déduction fiscale, soit **3,76 € par mois**. C'est l'équivalent de 4 baguettes de pain !

3,76 € =



Un syndicat, c'est comme la santé, on en prend soin. Alors, **ADHÉREZ AU SNETAA-FO !**